CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66103** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 24/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983

Raison sociale : ARVERNOISE DE CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/03/2008

Capital : 128 000

10 RUE DE L'INDUSTRIE
63170 AUBIERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 1984B00011

Siret : 328 739 313 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00278

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 021155S - 1244000 / 001 510919

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 021155S - 1244000 / 001 510919

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 73 26 84 70 **Fax :** 04 73 27 16 33

Portable :

Responsabilité légale :
A2 INVEST (920 144 623)

Site Internet : http://www.arvernoise.fr

E-mail : secretariat@arvernoise.fr

Effectif moyen : 114 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 32 573 477 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	3	17/09/2026
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	111	23/07/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 13:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.